

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 24 (1936)

**Heft:** 467

**Artikel:** Autour du vote des femmes en France : l'échec d'un sénateur antiféminisme

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-262166>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*Savez-vous bien...*

*que l'abonnement au Mouvement Féministe ne revient pas même à 45 centimes par mois — le prix de deux courses en tram, tarif minimum, à Genève ou à Lausanne?...*

*Voulez-vous songer à ce chiffre lorsque, en ce début d'année, vous étudierez les économies à réaliser sur votre budget? et voulez-vous nous demander si, pour une somme aussi minime, vous ne continuerez pas votre appui à un journal qui défend vos intérêts, lutte pour votre idéal, et, s'efforçant de vous renseigner sur ce que font les femmes chez nous en Suisse, comme à travers le vaste monde, contribue à vous faire sentir le bienfait de la solidarité qui nous unit toutes?...*

où n'existaient alors ni route, ni eau, ni gaz, ni électricité, et que toute une opinion publique, la considérant « comme le plus beau coin du monde », refusait de voir céder à « des abstinentes »! « Lorsque subitement le soir, écrit encore Mme Orelli, les lumières de l'hôtel furent visibles jusqu'à la ville, ma cœur et moi nous nous sentîmes pénétrées à la fois d'un sentiment de frayeur et de joie. Tout à coup notre œuvre devenait publique... » On sait qu'une des conséquences les plus intéressantes au point de vue féminin de l'extension extraordinaire de ces restaurants sans alcool fut la création d'une école pour les directrices. On compte en effet, à l'heure actuelle, en Suisse, plus de 1500 restaurants sans alcool, tous inspirés des méthodes de Mme Orelli.

Ce fut ensuite Mme Orelli qui se chargea, à l'Exposition nationale de Berne en 1914, de l'organisation de la cantine de fête, qui remporta un grand succès. Et enfin, lorsque l'âge la contraint à abandonner le travail actif, elle avait encore contribué à créer la Fondation suisse pour les Foyers sans alcool, qui rend aussi d'immenses services à la cause antialcoolique.

C'est que l'œuvre de Mme Orelli est avant tout constructive. Organisatrice de haut vol (son origine paysanne, ses solides qualités de terrienne, ont constitué un élément important dans l'œuvre de sa vie), elle sut voir ce qui manquait aux minables et peu ragoutants cafés de tempérance d'autrefois, et établit d'emblée ses restaurants sans alcool sur une autre base: pas d'institutions de charité, pas d'asiles de pauvres, mais des restaurants pour toutes les couches sociales. Une base commerciale saine; l'intérêt des hôtes avant tout, mais aussi une rationalisation exacte du travail et des dépenses. Ce qui n'exclut nullement, bien au contraire, le point de vue social: faire de l'établissement antialcoolique un foyer, un centre pour ses clients, et faire aussi de ses employées, même de la plus humble laveuse de vaisselle, des collaboratrices qui comprennent la valeur de leur tâche, ceci grâce aux conditions de leur travail: suppression du pourboire, réduction du temps de présence, emploi des loisirs, apprentissage, cours de perfectionnement, etc., etc.

Nos lecteurs s'associeront à nous, nous en sommes certaine, pour présenter à la femme énergique et admirable qu'a été et qu'est encore Mme Orelli, nos plus respectueuses et admiratives félicitations à l'occasion de son anniversaire.

J. GUEYBAUD.

P. S. — La Section de Genève de la Ligue suisse des Femmes abstinences a eu l'honneur

## Du Danube à la Baltique<sup>1</sup>

(Impressions de voyage)

« D'un grand champ de bataille doit partir une grande action pour la paix... »

Cette devise, qui est celle de la Société d'études napoléoniennes de Brno, m'a engagée à accepter l'invitation si aimablement faite d'aller visiter le champ de bataille d'Austerlitz.

Car, à l'intérêt pittoresque et documentaire de ces visites pour quelqu'un qui se souvient d'avoir jadis étudié, puis professé, l'histoire contemporaine, se joint, toujours davantage, l'impression profonde de l'horreur de la guerre et de l'urgence absolue de consolider la paix. Impression vivement ressentie, il y a bien des années déjà, sur le terrain des champs de bataille d'Alsace-Lorraine; impression toujours accentuée depuis lors, qu'il s'agisse du théâtre de la grande guerre ou de celui des campagnes napoléoniennes, dont les traces abondent dans toutes ces régions de l'Europe orientale que je viens de parcourir: ne m'assure-t-on pas qu'après 130 ans écoulés, les paysans qui labourent ces champs d'Austerlitz retrouvent encore des ossements, des fragments d'armes, des boutons d'uniformes? et de fait, le petit musée élevé à côté du monument offre toute une collection de ces reliques verdies et rouillées.

...Le monument est beau dans sa simplicité

<sup>1</sup> Voir le précédent N° du Mouvement.

idée de célébrer ce 90<sup>e</sup> anniversaire en demandant à tous les tenanciers de restaurants sans alcool de la ville de céder une part de la recette du dimanche qui suivit le jour anniversaire de Mme Orelli au fonds destiné à l'érection d'un nouvel établissement sans alcool, l'Orelli-Haus à Arosa. Nous espérons que nombreux seront les consommateurs qui auront répondu à cette invitation d'aller prendre un repas ce jour-là dans un de ces restaurants.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.

## Tribune libre

A propos du salaire des ménagères  
(Suite<sup>1</sup>)

Lausanne, le 25 décembre 1935

Permettez-moi de faire entendre dans cet intéressant débat la voix d'un homme, d'un vieux féministe, qui se préoccupe depuis plus de vingt ans de la responsabilité et de la nécessité de fixer officiellement la valeur véritable du travail de la femme dans son ménage: c'est la pour moi une question de principe primordial, selon lequel la loi devrait établir, aussi bien que l'obligation pour les deux conjoints de contribuer aux frais du ménage, celle pour le mari de reconnaître la valeur matérielle (et par la même morale) du travail ménager ou domestique de la femme et de l'en dédommager.

L'essentiel est en effet que l'homme ait son attention attirée forcément sur l'importance et la valeur du travail ménager de la femme, qu'il a une forte tendance à sous-estimer ou même à mépriser, quitte à se plaindre énergiquement, lorsque tout ne marche pas à sa complète satisfaction. Combien de fois n'ai-je pas vu des femmes fatiguées et surmenées par leurs soucis et les travaux de ménage, à qui leur mari refusait toute aide sous le prétexte que leur travail n'était pas fatigant? Combien de fois n'ai-je pas vu le mari ne comprendre la valeur réelle de ce travail qu'après la mort de sa femme, et cela par les frais que lui occasionnaient la ou les personnes appelées à la remplacer? Ce principe une fois admis et établi devrait naturellement entrer en ligne de compte, lors du divorce, pour la question de la fixation de l'indemnité due par le mari à sa femme, pour son entretien et celui des enfants, alors qu'actuellement, on paraît surtout se préoccuper du mari et de ce qu'il lui faut pour vivre; il serait même équitable d'allouer à la femme, dans les cas de ce genre, une somme équivalente au travail fourni par elle pendant les années de communauté maritale.

Un autre point de vue à envisager est celui qui consiste à légaliser l'indemnité due à la femme pour son travail ménager dans le but de lui éviter l'humiliation d'avoir à considérer tout ce que son mari lui donne en dehors des besoins stricts du ménage, comme une sorte de cadeau, comme une gentillesse due à son bon vouloir, alors que c'est un dû, et non une récompense, prise bien souvent, sous le régime de l'union des biens, notons-le non sans quelque ironie, sur les intérêts de la fortune d'épouse.

C'est au nom de l'équité la plus élémentaire que je réclame donc en faveur de l'épouse l'acceptation du principe de la fixation légale du

<sup>1</sup> Voir les deux derniers N° du Mouvement.

## Autour du vote des femmes en France

L'échec d'un sénateur antiféminisme

Nous sommes bien en retard pour signaler à nos lectrices l'échec retentissant qu'a subi, lors des élections sénatoriales de cet automne en France, M. Duplantier, sénateur du département de la Vienne.

M. Duplantier, on s'en souvient peut-être, s'était, lors du dernier débat sur le suffrage

féminin au Sénat, taillé une triste réputation, non seulement auprès des femmes, mais aussi auprès des hommes qui ont encore au cœur quelque respect pour la femme. Ses plaisanteries du dernier mauvais goût, ses calembours grossiers, ses allusions pornographiques, pour tout dire en un mot, l'inspiration « sale » de son discours, avaient suscité dans bien des milieux une très vive indignation, et un profond dégoût.

Or, ce discours fâcheusement célèbre, M. Du-

salairé ménager de la femme, ainsi que celui de la séparation des biens dans le mariage, comme régime légal unique, moyennant, il est vrai, un partage équitable des bénéfices du mariage. Je voudrais voir les associations féminines suisses étudier sérieusement cette question, qui m'a toujours paru avoir une grande importance pour la dignité de la femme et qui est inséparable des revendications en faveur de l'égalité des droits.

Notons en passant que la question ne date pas d'aujourd'hui, puisqu'il y a plus de 25 ans, Auguste Forel écrivait à propos de la réforme des dispositions légales sur le mariage civil, ce qui suit: « Dans la vie conjugale commune, le travail domestique de la femme ne devrait pas être considéré comme obligatoire et n'exigeant aucune rétribution spéciale. Son produit a tout aussi bien à entrer en ligne de compte que celui du travail de l'homme et il doit être inscrit à l'actif de la propriété de la femme ».

Si, dès lors, la question n'a guère fait de progrès, on le doit avant tout à un sentiment très respectable auquel nous nous sommes toujours heurtés, et qui réapparaît aujourd'hui dans quelques-unes des lettres adressées au Mouvement Féministe, à savoir le sentiment de la femme qui considère son travail de mère et d'épouse comme un devoir sacré, pour lequel il ne saurait y avoir aucune rétribution. Ce sentiment très délicat, auquel je ne saurus que rendre hommage, me paraît cependant ne plus correspondre au développement du féminisme, ni aux revendications de l'égalité des droits des deux sexes; s'il répond au sentiment intime de nombre de femmes cultivées et appartenant à des milieux où les divergences entre époux revêtent le plus souvent un caractère moins brutal que dans d'autres classes de la société, s'il existe chez des femmes relativement ou tout à fait heureuses, il faut penser au grand nombre de femmes qui souffrent davantage et tous les jours des injustices sociales et morales, et pour qui existe souvent la nécessité de recourir à la loi pour obtenir un minimum de justice pour elles et leurs enfants. Comme dans toutes les questions concernant le suffrage féminin, il faut absolument que les femmes privilégiées par le sort songent à leurs sœurs qui le sont moins, et on ne saurait oublier que les lois ne sont pas faites pour les bons ménages, mais bien pour les mauvais ou les moins bons.

On sait depuis longtemps que, si les femmes connaissaient mieux les lois et ne se laissaient pas guider uniquement par le sentiment au moment de leurs fiançailles et de leur mariage, elles seraient moins souvent les victimes d'aventuriers ou d'hommes qui n'en veulent qu'à leur argent. Quoi qu'on ait pu prétendre, je n'ai jamais remarqué que les ménages qui ont adopté le régime de la séparation de biens selon le Code civil suisse (1912) fussent moins heureux

que les autres; en tout cas, ils ont le grand avantage de l'égalité des époux devant la loi, et de la suppression de toute infériorité du côté de la femme. J'ai connu des ménages où la femme, Anglaise, ne pouvait disposer que des intérêts de sa fortune gérée par des « trustees », et non du capital, ce qui lui permet de faire vivre son mari et ses enfants à une époque où le mari, en train de se ruiner, aurait désiré utiliser la fortune de sa femme, avec le consentement de cette dernière, pour ses affaires. Le système anglais des « trustees » joua fort bien, et empêcha la ruine totale de la famille, et, cependant, l'union des époux n'en souffrit pas. Ceci pour faire voir par un exemple que des méthodes d'ordre économique autres que celles qui sont en usage chez nous et qui sauvegardent les biens de la femme ne font pas nécessairement du tort au ménage; il s'agit simplement de modifier à ce point de vue des idées et des sentiments anciens, très honorables sans doute, mais périmés, comme cela a été le cas pour les féministes dans nombre de domaines.

Cela dit, il est de toute évidence que la question devrait être réglée par le Code civil au chapitre du mariage, et que l'Etat ne saurait intervenir dans cette question de droit familial, comme le suppose, sans doute à titre de boutade, une des correspondantes du Mouvement Féministe.

Peut-être un juriste, ou mieux encore une avocate pourra-t-elle, pour rédiger un article de ce genre, s'inspirer des conclusions suivantes, qui me paraissent de nature à réaliser les désiderata indiqués ci-dessus, et que je soumets à tout hasard et en toute modestie au jugement des lectrices de ce journal:

1. *Les deux conjoints doivent contribuer à l'entretien et aux frais du ménage.*

2. *La contribution du mari provient de son gain, soit du produit de son travail ou de ses autres revenus; celle de la femme est représentée, en tout ou partie, mais avant tout, par son travail ménager.*

3. *Comme tout travail mérite salaire, le 50 % de la contribution du mari sera considéré comme étant le salaire du travail ménager de la femme, et il en sera tenu compte en cas de divorce ou de décès du mari.*

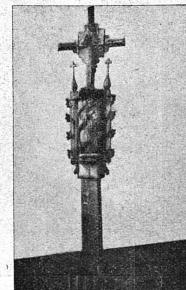
4. *De cette somme, il sera remis à la femme, pendant la durée du mariage, le 5 ou le 10 % en toute propriété, et elle pourra en disposer à son gré.*

Dr. M. MURET.

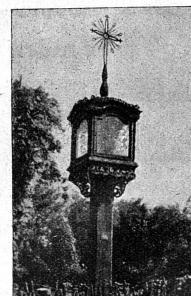
N. D. L. R. — Nous sommes obligés, faute de place, de remettre à notre prochain numéro la publication d'une lettre encore de Mme Lydie Morel sur ce même sujet. Pouvez-vous à cette occasion prier nos correspondants de bien vouloir être aussi brefs que possible? et les remercier d'autre part de tout l'intérêt témoigné à notre « Tribune libre » dont nous sommes très heureuse.

## Paysages de Lithuanie

J'ai derrière les paupières, lorsque je les ferme, des visions pleines de douceur et de charme de cette matinée dorée de la fin d'octobre: confluent du Niemen (que j'ai appris à nommer en lithuanien *Nemunas*) et de la Wilia, tous deux roulant leurs eaux bleutées entre de paisibles collines boisées; détours et sinuosités des vallées, qui permettent d'apercevoir tout à coup les arches hardies d'un pont, ou les clochers blancs ouverts d'une ville; forêts de pins criblées par les rayons de soleil, qui jettent des gouttes de lumière sur la mousse; monastère de femmes, d'une architecture d'inspiration ita-



Cliché Mouvement Féministe  
Type très caractéristique des croix lithuanaises



Cliché Mouvement Féministe  
Sanctuaire lithuanien

lienne, qui dresse dans le silence de la forêt ses coupoles hexagonales couronnées de cuivre... Mais j'ai trouvé dans un petit livre, dû à une plume féminine — et féministe! — une évocation si vivante des paysages de cette Lithuanie chantée des poètes, que l'on me permettra de la transcrire ici:

« Le voyageur... se laissera bercer par le rythme des collines ondulées couronnées de chênes et de bouleaux, par la solennité des rivieres où le ciel se mire dans un cristal gris bleu, par la paix des lacs bordés de vastes forêts, et par le silence des plaines dorées où les blés mûrissent sous un ciel du Nord. Il fera halte pour admirer les vieilles églises blanches ou

## Une manifestation en l'honneur de Mrs. Corbett Ashby

Sur l'initiative de la *British Commonwealth League*, organisation féministe qui rayonne dans tous les Dominions britanniques, une manifestation de reconnaissance pour tout le travail accompli et tout le dévouement apporté à la cause des femmes par Mrs. Corbett Ashby, notre présidente suffragiste internationale, vient d'avoir lieu à Londres. A ce sujet, les organisatrices nous prient de bien préciser que, la date choisie étant celle de la célébration des noces d'argent de Mrs. Ashby, le temps a manqué pour faire une manifestation internationale, et que, de la sorte, à l'exception de quelques amies personnelles aux oreilles desquelles cette nouvelle est indirectement parvenue, personne, parmi les nombreuses admiratrices et disciples que compte Mrs. Ashby hors de l'Empire britannique, ne peut se plaindre d'avoir été laissé dans l'ignorance.

La manifestation a eu lieu le 19 décembre dernier, au Club américain de Londres, sous la présidence de Miss Reeves (Ligue pour la Liberté des Femmes). Si la coïncidence de cette date avec les grands débats politiques au Parlement sur les affaires d'Abyssinie a malheureusement empêché la présence de nombre de personnalités politiques, et notamment de Lady Astor, une foule d'amis, représentant les occupations et intérêts multiples de Mrs. Ashby, entouraient les oratrices. Celles-ci furent successivement Dr. Maude Royden, la prédicatrice si connue, qui évoqua la façon unique par laquelle se combinent chez Mrs. Ashby la grâce, le charme et la douceur, avec le courage moral et la sincérité; Miss Agatha Harrisson, qui parla plus particulièrement du travail pour la paix de Mrs. Ashby; Lady Layton, une collègue de Mrs. Ashby au parti libéral, et Mrs. Rama Rau (Indes), qui rendit un témoignage vibrant au talent de notre présidente pour diriger des réunions internationales. Puis furent offerts à Mrs. Ashby un magnifique pendentif en saphir et en diamant, un chèque, et un volume admirablement relié, contenant les signatures de tous ceux qui avaient contribué à cette offrande, et illustré de charmantes vignettes de presques tous les pays que Mrs. Ashby a visités — le notre y figurant par un bouquet de gentianes, en souvenir des longs séjours de Mrs. Ashby à Genève. Faut-il dire ici que plus de 300 livres (4500 fr. suisses) ont été réunis pour cette offrande, souvent en petits



Cliché Monogramme Géminaliste  
L'un des plus récents portraits de Mrs. Corbett Ashby.

sous, donnés par de pauvres femmes, qui ont essentiellement tenu à manifester ainsi leur reconnaissance pour le travail fait par Mrs. Ashby pour la cause de ses sœurs?

Si émou qu'elle dût être, cette cérémonie succédant de si près à son grand deuil, notre amie répondit de façon parfaite, rappelant d'abord sa dette de reconnaissance envers son père et sa mère, qui n'avaient jamais cessé de l'encourager en ces temps où beaucoup d'autres parents n'acceptaient pas si facilement que leur fille eût une activité en dehors du foyer familial, et faisant ensuite juste l'allusion nécessaire à son heureuse vie de femme et de mère, pour ne pas embarrasser son mari et son fils Michel, assis à ses côtés. Elle termina, disant qu'elle acceptait cette offrande comme un précieux encouragement à continuer à défendre les trois causes qui lui tiennent le plus à cœur: le féminisme, la paix, et la responsabilité et la liberté individuelles. Et toute l'atmosphère d'affection, d'admiration et de gratitude qui baigna cette manifestation fut infiniment précieuse pour chacun des assistants.

M. F.

— — —

plantier vient de l'expier en perdant, grâce à lui, son siège au Sénat. Car, parmi les efforts de propagande, remarquablement organisés par les féministes françaises au moment de ces élections en faveur des candidats suffragistes et contre les antisuffragistes, a naturellement figuré toute une campagne contre le sénateur de la Vienne. « Ne pouvant pas afficher les propos tenus par M. Duplantier à la tribune du Sénat sans courrir le risque de poursuites pour outrages aux bonnes mœurs (!!!), écrit Mme Maria Véronne, nous avons fait imprimer une brochure donnant les extraits de l'*Officiel*... » Cette brochure, largement distribuée dans tout le département, a permis à ceux qui l'ignoraient encore de se rendre

compte des comparaisons à faire rougir un corps de garde employées par M. Duplantier à l'égard des femmes de son pays, et d'agir en conséquence.

Les sénateurs français, on le sait, sont élus au second degré par les Conseils généraux des départements et les délégués des Conseils municipaux. Il suffit, par conséquent, d'un faible écart de voix pour leur faire perdre leur siège. Cet écart, M. Duplantier l'a subi. Et si ce n'est pas seulement aux femmes qu'est dû cet échec, elles y sont du moins pour une bonne part. C'est une belle leçon.

Et c'est aussi un bel exemple d'action pour les tièdes et les timorées parmi les féministes.

— — —

rougeâtres, presque toujours dressées au sommet d'une colline, les curieuses manoirs à colonnades, gris, blancs, plus rarement rouges, entourés de vastes parcs et de vergers, et ces « pilakalniai », collines fortifiées ou tombaques. Il traversera des petites villes grises en bois, ayant chacune son marché, son église et sa synagogue... S'il n'est pas tout à fait insensible à l'art, il ne manquera pas de s'arrêter pour admirer ces merveilleuses croix sculptées que l'on rencontre presque à chaque tournant de chemin, au bord des fleuves, à la lisière des bois, objets d'art rustique, témoins d'une des plus anciennes civilisations indo-européennes. Et ces sites nouveaux se dérouleront devant ses yeux sous un ciel d'une douceur infinie, plus pâle certes que celui des contrées méridionales, mais tout ruisseignant d'une lumière dont la pureté et la transparence se rapprochent de celles du cristal. »

### En l'honneur de Mme Curie

Parce qu'elle était Polonoise, et que la gloire de son œuvre a jailli non seulement sur son pays d'adoption, mais aussi sur son pays natal, Varsovie lui a élevé une statue. Et elle l'a demandée à une femme, Mme Ludwika Nitsakowa.

Au centre d'un petit square tout neuf, dans un quartier neuf aussi, en face de l'Institut de Radiologie, elle apparaît, figure austère, presque virile, dépourvue de toute préoccupation qui n'est pas celle de l'esprit. Derrière elle s'étend, immense, un ciel lavé de gris, puis, immense aussi, la plaine de Pologne. Pensive, elle descend quelques marches, poursuivant l'idée qui travaillait derrière son front... Telle je la vis, une seule fois, voici vingt-cinq ans, au début de son professorat à Paris, et telle je ne l'ai jamais oubliée.

Et il est émouvant de la retrouver là, ayant

atteint la gloire la plus haute, défiant le temps, l'histoire, immortalisée dans la pierre par la main d'une autre femme.

### Costumes nationaux

J'en ai tant vu, au cours de ce voyage, dans les musées ethnographiques, dans les expositions d'art populaire, dans les collections de photographies, que je n'arrive plus à les différencier nettement dans mon souvenir... Slovaquie et Moravie, Carpates de Tchécoslovaquie et Carpates de Pologne, provinces du Sud et provinces du Nord, Mazovie et Silésie, Lithuanie et Estonie, broderies chatoyantes, chemises blanches, larges jupes, manches ballonnées, feutres et mouchoirs, couronnes et diadèmes, tous et toutes tourment devant moi une ronde multicolore et pittoresque, sans qu'il me soit possible de déterminer quelle province ou quelle cité entre en danse...

Une vision cependant surgit parfaitement claire dans cette fosse bâtie. C'est à Riga.

— Ce soir, je vous mène au bal, m'a annoncé Mme Pippina.

— Oh! chère Madame, je ne danse plus...

— Moi non plus. Mais j'accompagne mes filles à un bal militaire...

— Un bal militaire! Et le Comité International féminin pour le Désarmement...

— ...où toutes nous portons le costume national. Si vous voulez le voir, c'est une occasion unique...

Il est bien vrai que novembre est à la porte, qu'il pleut des seaux sur toute velléité que je pourrais éprouver de me rendre à la campagne pour voir dans leur cadre ces costumes dont

## Voyages féministes

### II. Le féminisme dans les pays baltes (Suite de la 1<sup>re</sup> page.)

De Riga à Tallinn, il n'y a qu'une nuit de chemin de fer. Si bien que des adieux chaleureux à mes hôtes lettones, je passe presque directement à l'accueil cordial de mes hôtes estoniens.

Ici, c'est l'*« Ifca »* (nom que l'on donne partout dans le Nord aux Unions chrétiennes de jeunes filles), qui, en accord avec le Conseil National des Femmes, a pris en main ma réception. Branche très vivante, très bien dirigée par de charmantes et actives secrétaires, et pittoresquement logée dans une vieille maison à escaliers extérieurs en bordure des remparts, alors que le Conseil National, lui, est installé dans une construction ultra-moderne en fer et en acier. Mais que l'on ne voie pas là un symbole, car non seulement les deux organisations agissent avec une fraternelle solidarité, mais encore groupent toutes deux l'élite féminine du pays.

Le Conseil National, dont les deux buts sont la défense des droits des femmes et l'activité sociale, convoque tous les cinq ans un grand Congrès, sorte d'États Généraux du féminisme estonien, pour discuter des problèmes qui intéressent toutes les femmes et, par conséquent, toutes les Associations féminines. Cela a été d'abord le Code civil, car, lors de la proclamation de son indépendance, l'Estonie s'est trouvée en "face d'un affreux galimatias de droit russe, de code allemand, de droit coutumier des provinces baltes, qu'il a fallu unifier, harmoniser et renouveler. La situation de la femme, de la femme mariée surtout, suivant ce Code, était très mauvaise, le mariage placant tout unimen la femme sous la tutelle de son mari. L'on a beaucoup travaillé, réclamé la nomination d'une Commission comprenant plusieurs femmes juristes, qui, après de longues péripéties, a réussi à mettre sur pied un projet s'inspirant assez directement de la législation suédoise, notamment en ce qui touche les régimes matrimoniaux, le divorce, la situation de l'enfant illégitime (celui-ci aurait certains droits au nom et à l'héritage de son père). La « mise en vacances » du Parlement étant survenue sur ces entrefaites, le projet n'a pu être voté, mais le chef du gouvernement, le Président-doyen, comme on l'appelle, a tous pouvoirs pour le mettre en vigueur. Aussi, maintenant, c'est à une nouvelle tâche que se sont attelées les organisations féminines, tâche également créée par les circonstances.

En effet, le nouveau système politique prévu pour l'Estonie sera aussi basé sur la représentation des intérêts professionnels, ces organisations corporatives devant remplacer les partis politiques, dont on ne veut plus. Et pour que les femmes y aient leur place, leur organisation s'impose, non pas en tant que professionnelles des métiers ou des carrières libérales (on trouve des femmes à peu près dans tous les métiers en Estonie), car celles-là seraient assimilées aux hommes exerçant les mêmes professions, mais en tant que ménagères. C'est à ce travail que se consacreraient avec beaucoup de persévérance les chefs féministes, lors de ma visite dans ce pays, il y a

on me dit merveille, que le temps limité de mon séjour en Lettonie ne me permettra pas de les admirer sur des paysannes... Pour l'amour du pittoresque, l'amour de la tradition populaire, du charme nouveau et caractéristique de ce pays, j'accepte.

Et c'est bien une merveille que le spectacle auquel je me trouve ainsi mêlée, et où j'ai l'impression, dans ma robe de soirée, de faire une affreuse tache, terne et sombre. A l'exception de quelques étrangères comme moi, femmes d'attachées d'ambassades ou de chefs de légation, elles sont bien deux cents à porter avec amour le costume national que leur effort a contribué à remettre en honneur, et dans lequel elles voient l'incarnation de leur idéal patriote. Et il est si seyant, ce costume, qu'elles sont toutes belles sous ses plis et ses coiffures, les plus âgées le portant avec une noblessé impressionnante, les plus jeunes le fleurissant de tout leur éclat. Jupe cramoisie ou pourpre de chaud lainage très ample, dont les plis souples ondulent en accompagnant chaque mouvement au lieu de l'entrer comme nos gaines modernes, chemises légères sur les manches gonflées, desquelles la fantaisie ailée de la brodeuse a semé des motifs charmants de soie et de fil d'or, gilet de drap de couleur brodé lui aussi, et par dessus le tout la draperie moelleuse du châle de fin cachemire blanc dont je rêve comme de la plus douillette sortie de bal.

La coiffure varie suivant l'âge et l'état-civil: pour la femme mariée, c'est, ou bien le petit bonnet de couleur qui laisse échapper de longues tresses, ou bien le foulard élégamment drapé, alors que, pour la jeune fille, pour la fiancée, l'art de l'orfèvre ou du bijoutier a crée

maintenant deux mois, et la nouvelle nous est parvenue depuis lors de leur succès, le Gouvernement ayant ratifié le projet de loi instituant une « Chambre d'Économie domestique », qui aura d'une part le droit de nommer des délégués au Parlement, et d'autre part un droit consultatif pour toutes les questions d'ordre domestique et ménager. Ce projet peut paraître compliqué à nos esprits latins au point de vue de son fonctionnement, mais il faut en revanche lui reconnaître le grand mérite de donner une valeur professionnelle au travail ménager, et de contribuer ainsi à résoudre cette question du salaire de la ménagère qui se discute justement dans nos colonies ces temps.

A côté de ces organisations féminines avec lesquelles ce fut mon privilège de prendre contact, en existent encore d'autres, mais dont il me fut malheureusement impossible de rencontrer les membres durant le court laps de temps dont je disposais: une organisation de paysannes d'abord, comme en Lithuanie, très nombreuse et très active, dans ce pays aussi essentiellement agricole; puis une Société à caractère patriotique et militaire, sorte de garde civique, dont les membres féminins, soumis à une certaine discipline et portant un costume spécifique, genre uniforme, font du travail ménager et sanitaire. Cette organisation rencontre, paraît-il, grand succès à l'heure actuelle: n'oublions pas qu'en Estonie non plus les tendances actuelles ne vont pas vers la démocratie.

Si bien que, là aussi, j'ai dû enregistrer ce fait contradictoire de la coexistence du féminisme avec un régime d'autorité, alors que dans nos pays libéraux et démocratiques comme la France ou la Suisse, notre mouvement est battu en brèche... Car l'Estonie est incomparablement plus féministe que nous, non seulement par la place que tiennent les femmes dans la vie économique et sociale, non seulement par le fait que les droits politiques leur ont été reconnus comme aux hommes, et que des femmes, comme Mme Reisik, la sympathique présidente du Conseil National, ont siégé au Parlement; mais aussi de par la mentalité générale, de par l'esprit public. S'affirmer féministe est là-bas chose toute naturelle, ni ridicule, ni dangereuse, pour aucune femme, quelle que soit sa situation officielle ou celle de son mari, ni pour aucun homme. Car c'est un homme, un professeur à l'Université d'antique réputation de Tartu, qui fut fréquemment délégué à la S. d. N., qu'il connaît bien, qui me donna tout net ce jugement: « Si la Société des Nations doit vivre, elle vivra par les femmes et grâce aux femmes, qui ont foi en elle. » C'est un éloge, certes, mais c'est aussi une responsabilité. Mais, dans ces pays dont je viens, les femmes, j'espère l'avoir montré, ne craignent pas les responsabilités.

E. Gd.

### DE-CI, DE-LA

#### Les théologiennes.

Mme Jany Ertel, licenciée en théologie de l'Université de Lausanne, qui a été suffragante de la paroisse d'Ouchy-Lausanne, assistante de paroisse à Saint-Gervais (Genève) pendant le voyage au Cambodge de Mme Borle, vient d'être appelée à travailler comme adjointe aux aumôniers des hôpitaux cantonaux à Lausanne.

selles les plus admirables et étonnantes couronnes métalliques, infiniment décoratives au dessus de frais visages, mais très lourdes à porter. Il est vrai que les danses sont calmes et lentes, comme la polonoise à laquelle j'assiste, et qui facilite le déploiement, le déroulement le chatoyement de toute cette vision. Un regret, un seul: pourquoi les hommes ne portent-ils pas eux aussi en costume national de laine blanche entièrement brodé de teintes sobres, en contraste frappant avec l'éclat du costume féminin?

Mais c'est lors de la partie artistique au programme de ce bal que j'ai saisi toute la valeur nationale de ce costume. Une jeune femme, après avoir exécuté avec talent et originalité plusieurs danses de style, a, pour terminer, montré en un saisissant raccourci l'histoire de son pays. Il faut l'avoir vue courbée sous ses tresses blondes, les mains enchaînées, se trainer avec effort puis se relever, se redresser peu à peu, ceindre sa couronne de fiancée, et finir par symboliser de ses bras tendus, de tout son corps épandrement allongé et épauonné, la statue de l'Indépendance que l'on dresse sur une des places de Riga — il faut l'avoir vue pour réaliser comme je le fis ce soir-là que ce costume national n'est pas seulement la manifestation d'un traditionalisme sentimental que l'on chercherait à ressusciter, mais véritablement l'expression de l'âme féminine d'un peuple.

E. Gr.

La femme a le même droit que l'homme à l'indépendance: elle n'existe pas plus pour l'homme que l'homme n'existe pour la femme.

MASARYK.